



PO Box 240, Apia, Samoa  
 E: [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)  
 T: +685 21929  
 F: +685 20231  
 W: [www.sprep.org](http://www.sprep.org)



*L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.*

## Vingt-huitième conférence du PROE

Apia, Samoa  
 19 – 21<sup>st</sup> September 2017

### Point 6.1 de l'ordre du jour : Renforcement des liens régionaux – Point de la situation

#### Objet

1. L'objectif de ce document vise à informer les Membres quant à l'évolution du renforcement des liens régionaux par le PROE, comme ils en ont convenu lors des Conférences du PROE respectivement en 2010 et 2012.

#### Historique

2. La Conférence du PROE de 2010 a approuvé le concept d'une présence sous-régionale du PROE dans la région Pacifique. Après avoir mandaté la société de conseil KVA Consult, la Conférence du PROE en 2012 a recommandé l'affectation de Chargés de pays engagés par le PROE dans les États fédérés de Micronésie et les Îles Marshall du Pacifique Nord, mise à l'essai, et soumise à un financement. La Conférence a également décidé que le Secrétariat établirait une présence sous-régionale administrée de façon rentable, financée dans le cadre du budget de base ainsi que par d'autres sources.
3. En 2014, le Secrétariat a révisé les modalités de mise en œuvre des projets nationaux qui nécessitent d'affecter du personnel au projet à long terme. L'approche la plus efficace et efficace en termes de coûts pour un impact plus significatif consistait à affecter des gestionnaires de projets et des experts techniques dans les pays où les projets sont mis en œuvre, plutôt qu'au sein du siège du PROE. Cette modalité a permis à ces projets de bénéficier d'un appui durable, en particulier aux niveaux sous-régional et communautaire grâce au projet Choiseul mené à bien dans les Îles Salomon qui prit fin en 2015, ainsi qu'au projet Pacific Ecosystem-based Adaptation to Climate Change (projet sur l'adaptation écosystémique du Pacifique au changement climatique, PEBACC) dans les Fidji, les Îles Salomon et Vanuatu.
4. En 2016, la 27<sup>e</sup> Conférence du PROE :
  - a) note la signature de l'accord de pays hôte avec le gouvernement des Fidji et l'ouverture officielle du bureau du PROE aux Fidji en 2016 ;
  - b) note la signature de l'accord de pays hôte avec le gouvernement des États fédérés de Micronésie ;
  - c) note des solutions innovantes mises en place par le PROE pour réduire les coûts des bureaux sous-régionaux, notamment l'alignement avec les activités et les budgets du projet ainsi que le partage de bureaux avec d'autres organisations, et

- d) charge le Secrétariat de produire un rapport interne sur les rôles, les réalisations et les coûts des chargés de pays, d'en rendre compte à la Conférence du PROE en 2017 et de fournir des recommandations sur la nécessité, le coût et le calendrier proposé de mettre en place une analyse coût-avantage de l'organisation des chargés de pays.

### **Rapport d'activités sur le renforcement des liens régionaux**

5. Le PROE a adopté deux approches pour le renforcement des liens régionaux. La première, telle que recommandée par la Conférence du PROE en 2012 visant à mettre à l'essai des Chargés de pays dans la sous-région où les besoins les plus stratégiques furent identifiés dans le Pacifique Nord ; et la seconde prônant l'affectation d'un personnel technique et de gestionnaires de projets nationaux. En 2017, ces approches comprennent :
  - a) Des postes à échelle nationale financés dans le cadre d'un budget de base dans les États fédérés de Micronésie et de la République des Îles Marshall, partageant des bureaux avec la Communauté océanienne des États fédérés de Micronésie et le Bureau de la planification et de la Coordination pour l'environnement (Office of Environment Planning & Policy Coordination, OEPPC) dans la République des Îles Marshall.
  - b) Le personnel technique et les bureaux financés par le projet via le projet PEBACC des îles Fiji, Vanuatu, et Salomon, offrant de manière officielle davantage de postes de liaison pour le PROE sur le plan national.

### **Responsabilités des employés**

6. Le cadre de responsabilités de chaque approche comprend :
  - a) Les postes au sein des États fédérés de Micronésie et de la République des Îles Marshall ont été officiellement affectés en vue de pourvoir à deux fonctions : la liaison avec le PROE et les experts techniques. Le poste au sein des États fédérés de Micronésie est celui d'expert en gestion de déchets solides et pour la République des Îles Marshall, celui d'expert technique du secteur de l'eau et chargé de liaison. Le Chargé de pays des États fédérés de Micronésie s'occupe de la communication avec le PROE, en considérant les principaux indicateurs de risques dans le rapportage d'information, mais non les termes de références, comme pour le candidat récemment nommé au poste dans la République des îles Marshall.<sup>1</sup> Chaque poste attaché aux États fédérés de Micronésie et à la République des Îles Marshall est financé par le budget de base du PROE et a délivré des résultats exceptionnels, malgré le budget de fonctionnement limité octroyé par le PROE visant à soutenir leur travail sur le plan national.
  - b) Le rôle principal du personnel technique et des bureaux financés par le PEBACC consiste à mener à bien les livrables du projet avec les partenaires nationaux. Grâce à leur statut d'effectif appartenant au PROE, ils disposent d'un champ d'action élargi dépassant le cadre de leurs termes de référence (ou mandat), de leur projet et de leur budget, et ils servent officiellement de liens entre les partenaires nationaux et le siège du PROE.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la seconde personne recrutée à ce poste depuis 2014. Son prédécesseur a quitté son poste pour celui de responsable de l'EPA en République des Îles Marshall.

**Impacts :**

7. Nous avons fait appel à nos Chargés de pays pour obtenir un retour d'information auprès de nos homologues des gouvernements partenaires, de même que nous avons mené un sondage en ligne (Survey Monkey) au sein du siège du PROE. Selon les résultats, l'impact de la présence sous-régionale s'est avéré particulièrement positif :
  - a) Le personnel du siège du PROE qui a travaillé sans collègues sur le terrain apprécie les liens que les employés sur place ont réussi à établir, en particulier avec les instances supérieures des gouvernements et des départements/organisations autres que leurs contacts de projet directs, de même que la façon dont ils ont intégré l'objectif de leur projet dans les processus de développement national de partenaires, à plus grande échelle.
  - b) Le personnel détaché fait état de partenariats PROE/pays sains maintenant un essor solide.
  
8. La présence sous-régionale du PROE a favorisé une meilleure communication mutuelle, des contacts face-à-face fréquents lesquels ont permis de développer des réseaux personnels amenant un dialogue plus assuré entre les partenaires et le PROE, et de relier plus efficacement le travail de projet du PROE aux priorités et mises en œuvre nationales.
  
9. Voici des exemples actuels d'impacts relevés dans certains pays :
  - a) *Le responsable du projet d'Adaptation écosystémique du Pacifique au changement climatique pour les îles Salomon* a fourni des données du PROE pour :
    - les INDC (contributions prévues déterminées au niveau national) ;
    - la révision de la Stratégie nationale sur la gestion des déchets et la lutte contre la pollution 2017-2026 ;
    - la révision de la feuille de route REDD+ Readiness ;
    - la révision de SINBSAP ;
    - la formulation du plan de résilience urbaine et d'adaptation au changement climatique de Honiara ;
    - la conception et mise en œuvre du projet FEM 6 des îles Salomon ;
    - le développement d'un volet sur les îles Salomon dans le projet du Fonds vert pour le climat pour un programme de résilience écosystémique côtière et marine.
  - b) *L'Expert en Gestion de déchets solides des États fédérés de Micronésie* a contribué à l'intégration des objectifs de Cleaner Pacific dans les plans de développement durable de chaque état fédéré micronésien.
  - c) *Le Bureau PEBAACC de Suva* a établi un guichet unique d'information sur l'environnement/le changement climatique, en répondant à de fortes exigences et des attentes élevées, et en mettant en lien les demandeurs avec les domaines de compétences appropriés du PROE, par ex., le Fonds vert du climat.
  - d) *L'Expert technique (secteur de l'eau) et le chargé de liaison de la République des Îles Marshall* :
    - a contribué au récent colloque national sur les océans de la République des Îles Marshall ;
    - a obtenu des fonds significatifs auprès de la République des Îles Marshall pour le PROE (5<sup>e</sup> National Report Contract) ;
    - a contribué à la mise en œuvre du projet-pilote PACWASTE ULABs ;
    - a coordonné la formation sur la gestion des déchets médicaux PACWASTE ;
    - participe au développement de la proposition de préparation du projet NDA de la République des Îles Marshall ;

- participe au développement de propositions de projets liés aux eaux et à la révision des politiques en la matière ;
  - joue un rôle de conseiller dans le cadre de la proposition de révision du projet NBSAP (plan d'action stratégique national sur la biodiversité) de la République des Îles Marshall ;
  - a contribué à la préparation d'un événement parallèle réunissant le PROE, la République des Îles Marshall et l'UNOC (Conférence des Nations Unies sur l'océan) ainsi qu'à la participation à la conférence ;
  - contribue à la planification des efforts nationaux en matière de protection (conservation) ;
  - collabore au projet-pilote sur le transport maritime durable ;
  - a contribué aux activités de préparation et de coordination de la conférence régionale de la MARPOL (Convention internationale pour la lutte contre la pollution des navires) qui s'est tenue à Majuro entre le 17 et le 21 juillet 2017.
- e) L'annexe 1 du présent rapport contient un retour d'information plus spécifique des Chargés de pays attachés au budget de base.

### Questions/enseignement tiré

10. Les deux approches différentes ont permis d'identifier des points à la fois spécifiques et communs, notamment :
- a) L'affectation d'un personnel détaché sur le terrain au service du PROE a considérablement amélioré le fonctionnement des partenariats nationaux
    - En République des Îles Marshall, cette initiative a permis de redynamiser la relation du PROE et de l'engager dans des domaines autres que les problèmes liés à l'eau et d'ordre sanitaire;
    - Les effectifs de la République des Îles Marshall et des États fédérés de Micronésie se sont servis de leurs réseaux personnels, locaux et régionaux pour renforcer le travail de liaison et les relations ainsi que la visibilité du PROE dans le Pacifique Nord.
    - Dans les Îles Salomon, la présence du PROE au sein du Ministère de l'Environnement lui a permis d'obtenir un accès privilégié aux principales parties prenantes, en renforçant leur relation, et le cas échéant, en permettant une participation directe à des politiques et des programmes nationaux.
11. La présence sous-régionale du PROE a joué un rôle déterminant dans le renforcement de la cohérence de la mise en place de projet au niveau national et en traduisant dans les faits l'approche programmatique stratégique du PROE par une gestion coordonnée des différents programmes et projets dans la planification et la mise en œuvre nationales. Cet état de fait est reconnu par les pays partenaires. Quelques exemples :
- a) Le Gouvernement des Îles Salomon a sollicité l'aide du PROE dans le cadre du développement de son rapport sur l'État de l'environnement, et de son projet d'intégration du changement climatique dans les directives nationales en matière d'EIE (évaluation de l'impact environnemental).
  - b) Le Bureau PEBACC de Suva assume à la fois les fonctions nationales/bilatérales et régionales/de représentation du PROE : une meilleure définition et une stratégie plus efficace amélioreraient le rôle régional/de représentation.

12. Lorsque les employés sur le terrain sont rémunérés par des budgets propres à des projets spécifiques, les activités de communication avec le PROE supplémentent les responsabilités liées au projet au risque de les compromettre – il est nécessaire de mieux préciser, et idéalement d'élaborer un budget de base, pour l'élargissement des fonctions de communication avec le PROE, en particulier à Suva où le rôle de liaison avec le PROE est régional. Les effectifs techniques du PEBACC estiment consacrer jusqu'à 30 % de leur temps à des tâches qui ne relèvent pas du PEBACC. Le Secrétariat réalisera une analyse portant sur une affectation appropriée des ressources visant à prendre en charge ces tâches supplémentaires, mais le budget de base qui sera utilisé à cette fin sera limité, car elles ne concernent pas le projet directement.
13. Le pays accepte la présence sous-régionale du PROE et la fonction de liaison est efficace lorsque les impacts immédiats et tangibles sont pris en compte dans l'établissement du bureau/la définition des postes, en particulier le besoin de recruter des experts techniques hautement qualifiés, possédant des réseaux nationaux et régionaux étendus, avec un financement approprié permettant de subvenir à leurs rôles respectifs ainsi qu'à leur travail.
14. Les employés sur le terrain rémunérés par le budget de base en République des Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie occupent une double fonction. En effet, leurs activités sont concentrées d'une part sur les secteurs prioritaires du gouvernement Membre, et d'autre part sur la fonction de communication avec le PROE, y compris dans d'autres pays du Pacifique Nord. Le cas échéant, le rôle de communication avec le PROE doit être explicite dans les descriptions de fonction ainsi que dans les accords nationaux qui l'établissent. Le poste au sein des États fédérés de Micronésie doit couvrir les quatre états et le budget de fonctionnement doit en tenir compte. Le Secrétariat travaillera avec les gouvernements respectifs du Pacifique Nord pour s'employer à résoudre cette question en indiquant que le financement constitue un obstacle important.

### **Implications du financement**

15. Si la présence sous-régionale du PROE est indéniablement bénéfique pour les relations et l'engagement du PROE auprès de ses partenaires nationaux, son financement n'en relève pas moins du défi. Le coût de la présence sous-régionale tel qu'indiqué dans l'Analyse Coûts-Bénéfices 2012 a permis au PROE de minimiser l'impact financier :
  - a) La rémunération des Chargés de pays par la récupération de fonds sur des projets spécifiques (par ex., le projet PEBACC de Suva, îles Salomon et Vanuatu).
  - b) Le partage des bureaux avec le gouvernement des organisations homologues (Îles Salomon, République des Îles Marshall, Vanuatu en phase initiale), ou les agences du CORP/les autres organisations régionales (Communauté du Pacifique des États fédérés de Micronésie et le Groupe mélanésien Fer de Lance de Vanuatu).
  - c) Une direction et une gestion conjointes des employés sur le terrain avec les organisations homologues des autres gouvernements (République des Îles Marshall).
16. Cependant, une partie du travail de communication avec le PROE pour les employés du projet a été réalisée à titre gracieux pour le PROE, ce qui n'est probablement pas durable à long terme en raison des risques liés aux livrables et au budget/coût du projet. Ce n'est sans doute pas un cas isolé pour le PROE, mais il convient d'en tenir compte dans les prévisions futures.

17. L'annexe 2 détaille le coût des Chargés de pays financés par le budget de base entre 2015 à 2017. Si les coûts directs imputables au PROE sont minimes, comme nous le constatons, certains services gratuits ont été fournis par des employés sur le terrain rémunérés par le projet.

#### **Demande de Palau et demande conjointe du 17<sup>e</sup> Sommet des Présidents micronésiens**

18. En 2017, le PROE a reçu une demande du Président de Palau concernant un Chargé de pays, car il avait remarqué les bienfaits du travail réalisé par les employés sur le terrain du PROE dans le Nord Pacifique. En outre, le communiqué conjoint du 3 mai 2017, à l'occasion du 17<sup>e</sup> Sommet des Présidents micronésiens, signé par les Présidents des États fédérés de Micronésie, Palau et la République des Îles Marshall demandait l'établissement d'un bureau sous-régional du PROE dans le Nord Pacifique en République des Îles Marshall, ce qui faisait suite à une demande précédente adressée au PROE en 2012.<sup>2</sup>
19. Le principal défi, tel que décrit dans le document, tient au besoin de ressources financières supplémentaires du PROE en vue de satisfaire les demandes émises par Palau pour un poste national et un bureau sous-régional distinct pour le Nord Pacifique pour la Micronésie au sein de la République des îles Marshall, conformément au souhait émis à l'occasion du 17<sup>e</sup> Sommet des Présidents micronésiens de 2017.

#### **Recommandations**

20. La Conférence est invitée à :
- **observer** le rapport du Secrétariat ;
  - **tenir compte** de l'analyse indicative portant sur la présence sous-régionale du PROE ;
  - **accepter** que la présence sous-régionale se soit avérée particulièrement bénéfique pour les actions entreprises par les Membres en vue de répondre à des priorités nationales, de renforcer les partenariats, et de permettre une harmonisation plus efficace de la mise en œuvre des projets du PROE à échelle nationale ;
  - **observer** le besoin d'un retour d'information des Membres en vue d'orienter le développement d'une stratégie du PROE pour l'établissement de liens au niveau régional ; et,
  - **conseiller** le Secrétariat sur les futurs des employés sur le terrain dans le Nord Pacifique en vue de permettre de répondre à la demande de Palau concernant un Chargé de pays national, à l'instar de la République des îles Marshall et à la décision des responsables micronésiens portant sur un bureau sous-régional établi dans la République des Îles Marshall.

---

16 août, 2017

---

<sup>2</sup> Le communiqué de MATA du 5 juillet 2012 à l'occasion du 12<sup>e</sup> Sommet des Présidents micronésiens soulignait le soutien des Présidents des États fédérés de Micronésie et de la République des Îles Marshall apporté à l'appel d'offres par la République des Îles Marshall visant à établir le bureau sous-régional du PROE pour le Nord Pacifique.

